

## **Nouvelle certification Employeur remarquable - Diversité ethnoculturelle - La ministre Kathleen Weil lance une certification pour les entreprises ouvertes à la diversité et à l'inclusion**

MONTRÉAL, le 22 janv. 2015 /CNW Telbec/ - La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M<sup>me</sup> Kathleen Weil, et le directeur principal du Bureau de normalisation du Québec, M. Jean Rousseau, ont lancé aujourd'hui la nouvelle certification Employeur remarquable - Diversité ethnoculturelle pour les entreprises ayant mis en œuvre des pratiques efficaces d'intégration en milieu de travail et de gestion de la diversité.

« Désormais, les entreprises québécoises pourront bénéficier d'une reconnaissance officielle, un signe d'excellence qui les fera rayonner au Québec et dans le monde. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a collaboré pendant des mois avec le Bureau de normalisation du Québec afin de mettre au point cette nouvelle certification. Cette réalisation s'inscrit dans le travail accompli par le Ministère pour favoriser l'ouverture à la diversité et faciliter l'inclusion des personnes immigrantes. Tant pour ces dernières que pour la société d'accueil, la participation à la vie active et l'accès à un emploi sont garants d'une intégration réussie », a déclaré la ministre.

« La diversité ethnoculturelle est une réalité qui touche de plus en plus les entreprises québécoises. La nouvelle certification permettra de mettre en valeur les entreprises qui font des efforts et qui ont mis en place des pratiques gagnantes dans ce domaine », a précisé M. Rousseau.

La mise en place d'Employeur remarquable - Diversité ethnoculturelle s'est appuyée sur une certification déjà bien établie, celle d'Employeur remarquable, qui mesure l'opinion du personnel sur 69 pratiques régissant les relations d'affaires internes de leur entreprise. En plus de ces pratiques, la nouvelle certification mesure huit autres pratiques associées à une saine gestion de la diversité ethnoculturelle en milieu de travail.

Ce lancement officiel a été l'occasion de remettre la certification à deux entreprises qui ont réussi le processus depuis que le BNQ l'a mis en place le 30 juin dernier. Il s'agit de Croesus Finansoft et de Savoir-faire Linux, deux entreprises du domaine des technologies de l'information et de la communication.

« La certification Employeur remarquable - Diversité ethnoculturelle répond à des besoins très actuels. Le contexte économique mondial et québécois a énormément évolué et la mobilité de la main-d'œuvre n'a plus de frontières. La nouvelle certification lance un message clair sur l'image de marque de l'entreprise, une entreprise ouverte au monde et à l'innovation. Ce message, envoyé à des candidats potentiels à l'étranger, signifie qu'ils ont une place au Québec », a conclu la ministre Kathleen Weil.

### **À propos de la certification et du BNQ**

Les employeurs intéressés doivent s'inscrire auprès du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour obtenir leur certification. Employeur remarquable - Diversité ethnoculturelle s'adresse aux entreprises de plus de 15 employés dont au moins 5 d'entre eux, ou un minimum de 10 %, sont issus de l'immigration. Le BNQ est une division du Centre de recherche industrielle du Québec; il a pour mandat de réaliser toute activité liée aux domaines de la normalisation, de la certification et de la diffusion d'information sur les normes depuis plus de 50 ans. Il est accrédité par le Conseil canadien des normes, membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), pour l'élaboration de normes de portée québécoise, canadienne et internationale.

SOURCE Cabinet de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Renseignements : Source : Marie-Hélène Paradis, Attachée de presse, Cabinet de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 514 873-9940 ; Renseignements : Jonathan Lavallée, Relations avec les médias, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 514 940-1630 ; Béatrice Guay Pepper, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)/Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 514 383-1550, poste 3403